



Le 20 novembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. M^{me} Holt

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

M. Savoie

L'hon. C. Johnson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ITINÉRANCE

M^{me} M. Johnson

L'hon. M. Hickey

M^{me} M. Johnson

L'hon. M. Hickey

M^{me} M. Johnson

L'hon. M. Hickey

L'hon. M. Hickey

CLINIQUES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

M. Cullins

L'hon. M. Dornan

M. Cullins

L'hon. M. Dornan

M. Cullins

L'hon. M. Dornan

EXPLOITATION MINIÈRE

M. Coon

L'hon. M. LePage

M. Coon

L'hon. K. Chiasson

M. Austin

L'hon. M. Herron

M. Austin

L'hon. M. Herron

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Lee

L'hon. C. Johnson

M. Lee

L'hon. C. Johnson

[Original]

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Bon après-midi. J'espère que tout va bien pour la présidente.

[Traduction]

Monsieur le vice-président, le chaos lié aux autobus scolaires est le tout dernier exemple de la manière dont les enfants au Nouveau-Brunswick sont laissés pour compte par l'approche en matière de gouvernance adoptée par le gouvernement Holt, approche qui consiste à tirer d'abord et à viser ensuite. La dernière fois, il était question des bibliothécaires scolaires, et le gouvernement Holt disait : Ne vous inquiétez pas. Nous trouverons une solution. La solution du gouvernement a été de mettre à pied toutes les bibliothécaires. Cette fois-ci, on envoie le ministre des Transports dire ce qui suit : Nous n'abandonnerons pas vos enfants sur le bord de la route. Ne vous inquiétez pas. Nous trouverons une solution. Nous y voilà encore — l'approche consistant à tirer et à viser ensuite a mené à un beau gâchis. Qu'a donc à dire la première ministre aux parents et aux élèves qui, encore une fois, ont été déçus par son gouvernement? Merci, Monsieur le vice-président.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le vice-président, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de parler de la façon dont, de côté-ci de la Chambre, nous relevons les défis. Nous sommes conscients des défis que pose actuellement la situation liée aux autobus. Ces défis ne sont pas apparus du jour au lendemain. Nous comprenons parfaitement les familles et les élèves, car nous savons combien une telle situation peut être perturbante. C'est pourquoi nous travaillons en partenariat avec les districts et le ministère des Transports et de l'Infrastructure pour que les soutiens nécessaires soient en place, de sorte que les enfants puissent se rendre à l'école et en revenir de manière sécuritaire, comme il se doit. Nous y travaillons. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. J'imagine qu'il s'agit là des propos qui s'approchent le plus près d'excuses auxquelles peuvent s'attendre les gens. Ce n'est pas comme si l'approche consistant à tirer d'abord et à viser ensuite était le seul fil conducteur du chaos des autobus scolaires du gouvernement Holt. Il y a l'approche Skyline Acres en matière de consultations, ce qui veut dire, en d'autres mots, l'absence de consultation. Encore une fois, le gouvernement Holt a agi sans consulter, sans réfléchir et sans se soucier le moins du monde de ce qui allait arriver aux enfants. À une certaine époque, les gens du Nouveau-Brunswick auraient peut-être été surpris d'une telle absence de planification élémentaire de la part du gouvernement Holt, mais, en à peine un an, la première ministre a appris à tout le monde à ne plus s'en étonner. La première ministre nous dira-t-elle aujourd'hui si des efforts sont déployés en vue de changer l'approche qui consiste à tirer d'abord et à viser ensuite et à remédier à l'absence

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de consultation, ou compte-t-elle laisser les gens du Nouveau-Brunswick régler la situation aux prochaines élections? Merci, Monsieur le vice-président.

L'hon. M^{me} Holt (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président.

[Original]

Notre gouvernement a fait au cours de la dernière année un travail incroyable en ce qui concerne les consultations et l'engagement auprès des gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Notre équipe est sur place et consulte les dirigeants municipaux, les responsables du secteur social, les médecins et le personnel infirmier praticien, ainsi que, dans les cas mentionnés, les gens de la communauté locale, les gens du secteur des services sociaux et les personnes qui gravitent autour du projet. Nous continuons d'avoir les discussions à cet égard. Contrairement au gouvernement précédent, dont les parlementaires estimaient qu'il suffisait d'élaborer une politique, de tenir une consultation, et que tout était réglé, notre gouvernement, lui, consulte les gens à maintes reprises et à de multiples occasions. Nous organisons une réunion, puis une deuxième, nous répondons aux questions et nous consultons en ligne. Puis, surtout, nous modifions nos politiques et nos programmes pour tenir compte de ce que nous avons entendu. Nous sommes à l'écoute. Nous sommes sur le terrain et nous travaillons en partenariat avec les gens du Nouveau-Brunswick d'une manière que ne saurait reconnaître...

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Ma foi, Monsieur le vice-président. Les travaux avaient déjà commencé. Les gens n'avaient aucune idée de ce qui se passait dans leur collectivité, et ce n'est qu'ensuite que le gouvernement a organisé une réunion à ce sujet. Certains parents ignorent ce qui se passerait si l'autobus de leurs enfants tombait en panne. Voilà une situation très, très, très grave. Nous avons besoin de savoir. Le MTI a refilé le problème aux CED. Nous savons que le gouvernement a effectué une compression de 43 millions de dollars. Les DEC devront maintenant prendre la relève, car le gouvernement actuel ne sait pas comment gérer le transport. Des enfants pourraient se retrouver sur le bord de la route pendant la période la plus froide de l'année. Nous demandons à la ministre de se lever et de garantir aux gens que, si un autobus tombait en panne, les enfants à bord, sans exception, seraient gardés au chaud et conduits en lieu sûr. Merci, Monsieur le vice-président.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le vice-président, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de réaffirmer que la sécurité des enfants est une priorité absolue pour notre gouvernement. Nous offrirons certainement le soutien nécessaire en cas de panne d'autobus. Nous devons simplement régler certains aspects logistiques, puisque des changements ont été apportés quant aux personnes chargées d'intervenir et au moment où elles peuvent le faire. Nous y travaillons et nous mettons en place des mesures de soutien.

Questions orales

Comme la première ministre l'a déjà mentionné, nous élaborons des solutions avec nos partenaires. Nous pouvons garantir aux familles et aux élèves que les enfants du Nouveau-Brunswick pourront se rendre à l'école et en revenir en toute sécurité. Merci.

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Monsieur le vice-président, je suis désolé, mais les assurances et l'empathie de la ministre ne signifient rien pour un parent dont l'enfant pourrait se retrouver à bord d'un autobus dans le froid sans que personne ne vienne le chercher. Dans la province, nous avons de vastes régions où il n'y a aucune couverture cellulaire. Les parents n'ont donc aucun moyen de savoir que leur enfant est dehors, dans le froid. Nous voulons entendre un plan clair. Nous voulons entendre que les parlementaires du côté du gouvernement ont une solution. La situation se produit au moment où ils sont au pouvoir. C'est à eux de régler la situation. Les CED tentent de s'adapter et de s'ajuster à la situation en raison des décisions du ministre des Transports. Monsieur le vice-président, nous voulons entendre, aujourd'hui, non pas des assurances ni de l'empathie, mais une véritable régulation de la situation par le gouvernement, et que nos enfants qui, demain, pourraient se trouver dans le Nord, où il fait -10 °C ou dans le Sud, où il fait -5 °C... Il pourrait faire froid. Il pourrait pleuvoir. Il pourrait neiger. Nous devons savoir si les enfants auront un moyen de rentrer chez eux en toute sécurité. Oui ou non?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Oui, Monsieur le vice-président. Oui, nous disposons d'un plan clair pour y parvenir. À l'heure actuelle, nous sommes aux prises avec une pénurie de mécaniciens et de conducteurs d'autobus. Une telle situation n'est pas apparue du jour au lendemain. Les personnes concernées n'ont pas conclu d'entente équitable et concurrentielle depuis des années. Nous sommes très fiers d'avoir négocié des conventions collectives très concurrentielles avec les deux sections, soit la section locale 1190 et 1253 du SCFP. Les mécaniciens et les conducteurs d'autobus reçoivent désormais des salaires équitables et concurrentiels. C'est essentiel pour le maintien en poste, et lorsque les personnes qui travaillent dans notre système sont satisfaites et bien soutenues, nous pouvons ensuite en recruter d'autres. N'est-ce pas là un plan concret?

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Eh bien, je ne sais pas où la ministre de l'Éducation était pendant l'année écoulée, mais elle occupe son poste depuis un an. Le ministre des Transports et de l'Infrastructure assume la fonction de ministre depuis un an. Pourquoi les aspects logistiques n'ont-ils pas encore été réglés? Merci.

[Original]

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le vice-président, je remercie le parlementaire du côté de l'opposition de me donner l'occasion d'expliquer la raison pour laquelle il nous a fallu une année pour prendre des mesures. C'est parce que nous l'avons fait en partenariat, en écoutant nos partenaires et en collaborant avec eux.

Questions orales

Il s'agit d'une approche un peu différente de celle de l'autre gouvernement. Nous n'arrivons pas avec des solutions préconçues ni avec une solution que nous imposons à nos partenaires. Nous collaborons avec eux, ce qui prend un petit peu plus de temps, mais nous irons plus loin ensemble. Nous sommes arrivés à une bonne solution. Nous reconnaissons que, à l'heure actuelle, il y a des failles et que la situation n'est pas parfaite. Nous travaillons très fort au dossier et nous arriverons à régler la question. La façon de faire les choses vient de changer. Donnez-nous une minute. Merci.

[Traduction]

M. Savoie (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Monsieur le vice-président, j'espère que la ministre n'a pas présumé le résultat? Il faut prévoir les situations d'urgence, Monsieur le vice-président. Madame la ministre, il faut prévoir l'éventualité qu'un autobus tombe en panne par mauvais temps et que des enfants se retrouvent sur le bord de la route. Au lieu de chercher à rejeter la faute sur autre personne, vous devez en assumer la responsabilité. Informez les parents et rassurez-les que vous disposez aujourd'hui d'un plan.

Si un autobus tombe en panne aujourd'hui, que fera la ministre pour que les enfants rentrent chez eux en toute sécurité? Merci, Monsieur le vice-président.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le vice-président, je remercie le député d'en face de me donner l'occasion de réitérer notre empathie envers les familles et les élèves en ce moment. Nous reconnaissons que la situation cause des perturbations. Nous travaillons très fort au dossier avec nos partenaires.

Nous avons déjà négocié des salaires équitables et concurrentiels. Le tout favorisera le maintien en poste et le recrutement. Nous cherchons à déterminer les ressources dont les districts ont besoin pour pouvoir dépêcher quelqu'un afin d'aller chercher les autobus de remplacement lorsque nous sommes aux prises avec une pénurie de personnel dans les deux secteurs clés. Nous travaillons à régler la question. La sécurité des enfants est primordiale pour nous, et nous y parviendrons. Merci, Monsieur le vice-président.

ITINÉRANCE

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Je suis sûre que les parents aux quatre coins du Nouveau-Brunswick sont rassurés.

Monsieur le vice-président, je veux comparer le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique en octobre 2024 à celui d'octobre 2025. À Fredericton, l'année dernière, on comptait 179 personnes, et aujourd'hui, on en compte 346. À Saint John, il y en avait 218, et aujourd'hui, il y en a 437. Monsieur le vice-président, à Moncton, on comptait 387 personnes en situation d'itinérance en 2024, et en octobre dernier, ce nombre a explosé pour atteindre 827.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le gouvernement a fait campagne sur les mesures d'abordabilité et la réduction de l'itinérance. Voici ce que j'aimerais savoir : Puisque les chiffres ont plus que doublé dans nos grandes villes, comment le gouvernement peut-il prétendre que son approche fonctionne?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Les chiffres en question ne sont pas exacts. Le Conseil du développement humain rapporte deux chiffres différents. Le premier chiffre correspond au nombre de personnes qui ont vécu une situation d'itinérance au moins une fois au cours du dernier mois, et l'autre chiffre représente l'itinérance chronique. Pour ce qui est de l'itinérance chronique, je crois que, à Fredericton, le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique s'élève actuellement à environ 200. À Saint John, il est à peu près équivalent, et à Moncton, il est nettement plus élevé. Je n'ai pas les chiffres directement sous les yeux, mais les chiffres mentionnés ne sont pas les données sur l'itinérance chronique.

Cela ne veut pas dire que nous ne sommes plus en situation de crise. Nous savons que nous devons prendre des mesures de soutien durables dans les collectivités pour régler cette crise. Pendant six ans, nous avons connu une augmentation de 210 % du nombre de personnes en situation d'itinérance dans nos collectivités. Depuis des années, la situation évolue à toute vitesse dans la mauvaise direction. Notre rôle est de tracer la voie à suivre dans l'autre direction qui s'appuie sur des fondations solides et nous permettra de nous en sortir. Merci.

Mme M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Merci au député d'en face des chiffres qu'il a fournis. J'en suis reconnaissante.

Dans le discours du trône de 2025 du gouvernement Holt, nous avons entendu la lieutenante-gouverneure déclarer : « En septembre 2024, 1 050 personnes étaient en situation d'itinérance chronique, ce qui signifie qu'elles avaient été sans-abri pendant plus de six mois au cours de la dernière année. » Elle disait aussi que le « gouvernement prend des mesures concrètes pour réduire ce nombre de 40 % et le faire passer à 621 ». Lorsque le gouvernement Holt a annoncé sa stratégie de lutte contre l'itinérance en septembre, nous avons appris qu'il avait déjà repoussé l'objectif prévu pour le faire passer de 2028 à 2029. Le document à cet égard indique qu'un nouveau groupe de travail provincial sur l'itinérance a été annoncé, groupe dont l'objectif principal est de réduire de 40 % la population itinérante du Nouveau-Brunswick d'ici à 2029.

À la lumière des données récentes, qui font état de plus de 1 600 personnes en situation d'itinérance à Fredericton, à Saint John et à Moncton, le ministre qui siège au groupe de travail souhaite-t-il repousser d'une autre année l'atteinte de l'objectif? Changera-t-il plutôt l'objectif qui était fixé à 621?

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. J'ai pu obtenir les

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

chiffres ; je vais donc simplement préciser que l'on compte 189 personnes à Fredericton, 570 à Moncton et 250 à Saint John.

Je tiens également à préciser qu'aucun objectif n'a été modifié par le gouvernement actuel. Nos indicateurs de rendement clés sont les mêmes depuis qu'ils ont été établis lors du discours sur l'état de la province de l'année dernière. Nous nous tenons à ces chiffres. Comme je l'ai déjà dit, nous devons renverser la vapeur dans le cas d'une situation qui évoluait dans la mauvaise direction depuis longtemps. Nous avons vu les mesures prises par le gouvernement précédent, qui n'a pas construit un seul logement social pendant son mandat. Nous veillons à défendre les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick pour leur fournir les logements auxquels ils s'attendent et nous attaquons à la crise de l'itinérance de manière urgente et en prenant les décisions qui s'imposent.

Voilà pourquoi nous continuons d'annoncer des projets dans l'ensemble de la province, et nous poursuivrons notre lutte pour défendre les intérêts des personnes qui vivent dans la rue.

M^{me} M. Johnson (Carleton-Victoria, PC) : Je pense que nous sommes tous très conscients qu'un problème se pose et qu'il prend de l'ampleur. Je trouve quelque peu préoccupant que nous ayons dû constituer un groupe de travail pour régler une situation dont nous étions déjà au courant, mais j'imagine que c'est ainsi que nous allons procéder.

Monsieur le vice-président, les chiffres augmentent, comme l'a dit le ministre. Les gens du Nouveau-Brunswick méritent de la transparence. Le groupe de travail doit fournir des rapports réguliers au Cabinet, des mises à jour publiques trimestrielles sur l'itinérance chronique et un rapport public annuel. Des mises à jour trimestrielles signifient que la prochaine mise à jour ne viendra qu'en janvier. Comme nous le savons, l'hiver n'attend pas que nous soyons prêts. S'il a fallu que le ministre de la Santé passe 24 heures à l'urgence pour comprendre la réalité de notre système de santé, la ministre du Développement social s'engagera-t-elle à passer 24 heures dans un campement d'itinérants, comme l'a fait son collègue? Peut-être comprendra-t-elle alors que nous avons un problème qui doit être réglé dès maintenant. Le groupe de travail a été créé... Non, je vais m'en tenir à cela. Merci.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Je n'ai pas de leçons à recevoir d'un gouvernement qui est resté les bras croisés pendant que l'itinérance dans cette province augmentait de 210 %.

(Exclamations.)

Le vice-président (M. Arseneault) : À l'ordre.

L'hon. M. Hickey (Saint John Harbour, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, L) : Je ne vais pas recevoir de leçons des parlementaires d'en face alors que mon quartier, et des quartiers comme le mien dans l'ensemble de la province, ont été profondément transformés par la crise et continuent d'en subir les effets aujourd'hui. Nous savons qu'il faut agir avec l'urgence que les gens du Nouveau-Brunswick attendent de

Questions orales

nous. Voilà pourquoi nous procédons ainsi. Voilà pourquoi nous avons débloqué 7,4 millions de dollars assez rapidement pour pouvoir intervenir cet hiver en soutenant davantage de projets dans un plus grand nombre de collectivités qui en font la demande — qui en font la demande. Il a fallu que notre leadership redouble d'efforts pour que davantage de logements soient construits plus rapidement et que nous puissions offrir plus d'aide aux collectivités en grande difficulté, tandis que le manque d'initiative du gouvernement précédent n'a fourni ni nouveaux logements publics ni soutien aux collectivités en crise. Nous redoublons d'efforts, et cela signifie qu'un grand nombre de ministres autour de...

CLINIQUES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Je voudrais poser une question au ministre de la Santé. Ce gouvernement prétend avoir ouvert cette année huit nouvelles cliniques de soins collaboratifs jusqu'à présent. Ma question est simple. Le ministre compte-t-il la clinique du centre commercial Brookside parmi ces huit?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Merci, Monsieur le vice-président. Oui.

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Eh bien, Monsieur le vice-président, mon bureau de circonscription est situé au centre commercial Brookside ; le nouvel espace où le gouvernement prévoit emménager la clinique n'est donc certainement pas ouvert, et l'ancienne clinique est ouverte depuis des décennies. Je sais que le gouvernement actuel a une relation compliquée avec les faits, mais j'aimerais vraiment savoir comment le ministre estime que le gouvernement peut considérer cela comme une nouvelle clinique.

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Monsieur le vice-président, et à l'attention du député d'en face, je dirais qu'un grand nombre des cliniques dont nous avons parlé récemment ne sont pas des bâtiments entièrement neufs, construits de toutes pièces et dotés de nouveau personnel infirmier, de nouveaux médecins et d'un nouveau personnel infirmier praticien. Dans bien des cas, il s'agit d'ajouter des ressources supplémentaires, soit davantage de médecins et davantage de personnel infirmier praticien, et c'est exactement ce que fait la clinique de Brookside. Bon, cette dernière est transférée dans un autre lieu. On pourrait dire qu'il s'agit d'un nouveau bâtiment. Toutefois, la plupart des cliniques que nous avons annoncées sont nouvelles parce qu'elles reposent maintenant sur le modèle de soins offerts en collaboration. L'accord que nous avons conclu ce matin avec la Société médicale va dans ce sens. Nous finançons des services additionnels pour les frais généraux, les ressources humaines, et le recrutement de personnel infirmier praticien et davantage de médecins ; il s'agit donc de nouvelles cliniques. C'est comme la maison que vous avez achetée la semaine dernière. Il ne s'agit pas d'une clinique toute neuve, mais elle est nouvelle pour vous. Merci.

M. Cullins (Fredericton-York, PC) : Monsieur le vice-président, la clinique était censée être déjà ouverte. Le gouvernement a même coupé le ruban. Elle devait accueillir

Questions orales

10 000 nouveaux patients. Je suis surpris que mes collègues parlementaires de Fredericton n'aient pas exprimé leurs frustrations. Ma question à l'intention du ministre est la suivante : Quand la nouvelle clinique ouvrira-t-elle réellement? Quand les 10 000 personnes de Fredericton qui attendent des soins de santé primaires pourront-elles consulter un médecin?

L'hon. M. Dornan (Saint John Portland-Simonds, ministre de la Santé, L) : Monsieur le vice-président, merci beaucoup de la question. Non, la clinique de Brookside ne prendra pas en charge 10 000 nouvelles personnes. Cependant, de nouveaux médecins arrivent dans la région de Fredericton. En fait, deux médecins du Québec envisagent de s'installer du côté sud de Fredericton. Ils prendront des patients, et la clinique de Brookside en prendra davantage elle aussi. Nous constatons que Fredericton est une région très attrayante et un endroit où il y a de grands besoins en matière de nouveaux soins de santé. Nous soutenons des médecins à la clinique Noreen-Richard, ce qui est une nouveauté. Donc, non, cet effort ne se fait pas du jour au lendemain, mais nous avons déjà jumelé 13 000 patients à une clinique, et ce nombre continuera d'augmenter. Merci beaucoup.

EXPLOITATION MINIÈRE

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Merci, Monsieur le vice-président. En décembre 2015, le gouvernement Gallant a délivré une approbation de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) pour la mine Sisson. À l'époque où Donald Arseneault était ministre des Mines, si vous pouvez le croire. L'approbation était assortie de 40 conditions visant à protéger l'environnement, dont la deuxième exigeait que la construction commence avant 2020. Autrement, la mine à ciel ouvert proposée devait faire l'objet d'une nouvelle étude environnementale. Pourquoi? Parce que l'EIE serait périmée. La condition n'a pas été respectée, et pourtant, le ministre Crossman, du gouvernement Higgs, a accordé une prolongation de cinq ans, jusqu'en 2025.

Nous voici maintenant en 2025. Vendredi dernier, le ministre de l'Environnement du gouvernement Holt a accordé une deuxième prolongation de cinq ans, jusqu'en 2030. L'EIE est tellement périmée qu'elle commence à sentir mauvais, Monsieur le vice-président.

Le ministre peut-il dire comment les gens du Nouveau-Brunswick peuvent prendre au sérieux le processus d'EIE si les conditions visant à protéger l'environnement sont tout simplement ignorées?

[Original]

L'hon. M. LePage (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Monsieur le vice-président. Je pense que le député d'en face a mal compris le principe d'une étude d'impact sur l'environnement. Toutes les questions et les conditions dont on a traité à l'époque sont encore pertinentes, selon les nouvelles normes d'aujourd'hui. Voilà ce que nous ferons. Nous attendrons la réponse du promoteur. Dès que l'entreprise aura répondu

Questions orales

aux conditions que nous lui avons communiquées, nous traiterons d'autres conditions ou d'autres impacts possibles du projet. Ainsi, il s'agit d'un document qui continue d'évoluer. Nous nous attendons à ce que, au minimum, l'entreprise réponde aux 40 conditions. Voilà ce que nous surveillerons. Merci.

[Traduction]

M. Coon (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Je n'ai pas dit que le tout était un échec, Monsieur le vice-président. J'ai simplement dit que le tout sentait mauvais.

La mine à ciel ouvert Sisson et le lac artificiel pour les déchets miniers qui ont été proposés seraient situés sur des terres et des eaux dont la Nation wolastoqey revendique actuellement le titre ancestral devant les tribunaux. En 2017, une déclaration émise par la Nation wolastoqey indiquait que le gouvernement libéral de l'époque avait rendu l'approbation de la nouvelle entente fiscale de 10 ans conditionnelle à la signature, par les chefs, d'une entente d'accommodement concernant la mine pour éviter une contestation prévue du projet.

Trois ans plus tard, une loi sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* a été adoptée au Canada. A ainsi été inscrit dans une loi le principe d'un consentement préalable, donné librement, en connaissance de cause et, censément, sans coercition. Compte tenu de la poursuite judiciaire concernant le titre ancestral et de l'édiction de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* au Canada, la première ministre préciserait-elle la situation actuelle relativement à l'entente d'accommodement avec la Nation wolastoqey sur la mine Sisson?

L'hon. K. Chiasson (Tracadie, ministre des Affaires autochtones, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Le promoteur sait très bien que la participation concrète des Premières Nations et la tenue de consultations sérieuses auprès de celles-ci sont nécessaires à la réalisation du projet de la mine Sisson. Comme vous l'avez probablement vu hier dans les médias, les Premières Nations travaillent avec le promoteur. Leur principal objectif est de veiller à ce que l'on satisfasse aux 40 conditions établies à la suite de l'EIE. Des fonds sont disponibles pour permettre aux Premières Nations d'être présentes sur les lieux avec le promoteur. Celles-ci suivent le processus de très près. J'ai eu l'occasion de parler aux chefs et à Wolastoqey Nation in New Brunswick (WNNB). Encore une fois, ils sont très prudents en ce qui concerne le projet, mais l'objectif est de véritablement travailler ensemble, de collaborer et de veiller à ce que l'on satisfasse aux 40 conditions établies à la suite de l'EIE. Merci beaucoup, Monsieur le vice-président.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Hier, nous avons entendu une déclaration du ministre des Ressources naturelles au sujet du ruisseau Sisson et des avantages économiques que le projet apporterait au Nouveau-Brunswick pour de 15 à 20 ans, environ.

Le ministre n'a toutefois pas mentionné les possibilités qui se présentent actuellement à nous en ce qui concerne la mise en valeur du gaz de schiste et du gaz naturel qui se trouve

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

sous nos pieds en ce moment même. J'ajouterais que cet avantage éclipserait tout projet concernant la mine Sisson, ce qui serait bon tant à court terme qu'à long terme.

Le ministre des Ressources naturelles peut-il encore une fois rendre des comptes à l'Assemblée législative et aux gens du Nouveau-Brunswick? Le gouvernement actuel lèvera-t-il enfin le moratoire sur la mise en valeur du gaz naturel afin que nous puissions véritablement exploiter nos ressources et assurer à la province un avenir prospère?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. Le député d'en face a abordé deux ou trois sujets dans sa question. Mon ami de l'autre côté de la Chambre a signalé ce que pourrait être le potentiel économique de la mine Sisson. Je n'ai pas suffisamment eu de temps pour célébrer les autres occasions qui se présentent à nous dans la province, notamment la mine de Mount Pleasant et le site du lac George. Mount Pleasant contient de l'indium. Celui-ci est utilisé dans les téléphones cellulaires. Il nous permet, à vous et à moi, de nous envoyer des messages textes. Au lac George, nous avons des possibilités liées à l'antimoine. Au Camp minier de Bathurst, nous verrons des activités en ce qui concerne le cuivre et le zinc. Je pense que le député a indiqué qu'il faudrait environ quatre ou cinq projets de l'ampleur de la mine Sisson pour produire des effets considérables. Voilà les quatre ou cinq projets pour lesquels nous verrons des travaux débiter au cours des 18 prochains mois.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Ma question n'était peut-être pas claire ; permettez-moi donc d'être un peu plus clair. À l'heure actuelle, dans la province, nous avons sous les pieds du gaz naturel dont la mise en valeur aurait, selon les prévisions, des retombées économiques de jusqu'à 20 milliards de dollars dans la province. Cela encouragerait nos jeunes qui sont en Alberta et dans l'Ouest à rentrer dans la province pour y occuper un emploi bien rémunéré. Cela créerait un marché de l'électricité stable, car Énergie NB pourrait ainsi utiliser le gaz naturel que nous avons ici et nous n'aurions pas à l'importer au prix fort. Les avantages de la mise en valeur du gaz naturel dans la province révolutionneraient complètement le Nouveau-Brunswick. Cela tracerait une voie et établirait chez nous une vision d'avenir enviable à l'échelle canadienne ; je vais donc poser la question suivante de façon très directe. Le député fédéral Wayne Long dit depuis longtemps au gouvernement actuel que celui-ci devrait commencer la fracturation. Le gouvernement fédéral parle de projets d'intérêt national. Aucun projet ne présente davantage d'intérêt que celui du gaz naturel. Lèverez-vous le moratoire sur le gaz naturel? Oui ou non?

L'hon. M. Herron (Hampton-Fundy-St. Martins, ministre des Ressources naturelles, L) : Merci beaucoup, Monsieur le vice-président. J'aimerais que, des deux côtés de la Chambre, on manifeste du soutien à l'égard d'un pipeline qui s'étendrait de Québec à Fredericton. Le pipeline assurerait un approvisionnement en gaz pour le marché, ce qui permettrait de débloquent des investissements du secteur privé de l'ordre de 3 milliards de dollars. Cela inciterait peut-être aussi Repsol à fournir un investissement additionnel de 5 milliards de dollars pour la liquéfaction.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Or, pour concrétiser le tout, il faut garantir un approvisionnement en gaz dans les quatre ou cinq prochaines années. Cela s'explique par le fait qu'une quantité importante de gaz arrivera sur le marché depuis la côte du golfe du Mexique. Le Qatar pourrait aussi accroître sa capacité. Même si nous disposions de l'acceptabilité sociale à l'égard de la mise en valeur de notre gaz naturel au Nouveau-Brunswick, ce qui n'est pas le cas, et, même si nous disposions de la chaîne d'approvisionnement nous permettant d'exploiter notre gaz naturel dans la province, nous ne serions pas en mesure de le faire dans un délai de quatre ou cinq ans.

Le vice-président : Votre nom ne figure pas sur ma liste, mais la parole est à vous.

AUTOBUS SCOLAIRES

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Il se trouve que je m'y connais un peu en autobus et en protocoles. Voici généralement ce qui se produit. Le conducteur appelle le responsable du transport pour que ce dernier communique avec le superviseur du garage, qui envoie un mécanicien, lequel détermine si une dépanneuse est nécessaire. Voici ma question pour la ministre de l'Éducation : Un conducteur d'autobus est-il maintenant responsable de s'occuper des élèves dans l'autobus pendant une période indéfinie pendant que les élèves attendent dans leur siège ou peut-être même sur le bord de la route jusqu'à ce que quelqu'un vienne régler le problème ou que la dépanneuse arrive? Les conducteurs d'autobus sont-ils au courant de la nouvelle description de tâches? Si le ministère ne fournit pas d'autobus de réserve, n'est pas en mesure ou refuse de le faire, fournira-t-il des couvertures, des toilettes portatives et une pizza?

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le vice-président, nous comprenons que la situation est perturbante pour les familles et les élèves, et qu'elle nuit à l'apprentissage des élèves.

Voilà pourquoi nous accordons la priorité à la recherche de solutions concrètes et ciblées pour fournir le soutien nécessaire à l'échelle des districts pour nous permettre de composer avec la pénurie de mécaniciens et de conducteurs avec laquelle nous sommes aux prises. Ces pénuries ne sont pas apparues du jour au lendemain. Pendant des années, les personnes concernées ne disposaient pas d'entente équitable et concurrentielle. Elles en disposent actuellement d'une, et c'est formidable. Nous travaillons vraiment fort au maintien en poste et nous veillons à ce que ces personnes disposent des outils et du soutien dont elles ont besoin pour être bien dans leur travail afin que nous puissions recruter plus de personnel. Voilà notre plan, et voilà ce que nous ferons. Merci, Monsieur le vice-président.

M. Lee (Fundy-The Isles-Saint John Lorneville, PC) : Merci, Monsieur le vice-président. Je ne comprends pas pourquoi nous continuons à parler de partenariat, puisqu'un directeur général a déclaré publiquement qu'aucune consultation n'avait été menée. Je ne comprends pas pourquoi nous continuons à parler de pénurie, puisque la question concerne l'Agence

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

de gestion des véhicules, comme l'a signalé la section locale 1190 du SCFP. Je ne suis pas persuadé qu'il y ait une pénurie. Je suis persuadé qu'il y a un problème, et c'est que les mécaniciens ne sont pas en mesure de remettre les autobus en service. Voici ma question à la ministre de l'Éducation : Depuis combien de temps la ministre en est-elle au courant de la situation? Le ministère entretient-il des discussions avec l'Agence de gestion des véhicules? Il s'agit d'une préoccupation majeure, en particulier pour les parents et les districts.

L'hon. C. Johnson (Moncton-Sud, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, L) : Monsieur le vice-président, je suis consciente de la situation depuis que le Rapport du vérificateur général a signalé que les autobus étaient en mauvais état depuis des années et que les conducteurs et les mécaniciens d'autobus n'avaient pas d'entente équitable et concurrentielle depuis des années. Le rapport a été publié avant notre arrivée au pouvoir ; la situation n'est donc pas apparue du jour au lendemain. Nous cherchons à la régler de la manière la plus constructive et collaborative possible. Merci.

Le vice-président (M. Arseneault) : La période des questions est terminée. Nous passerons au prochain point à l'ordre du jour.